



Consentement et représentation : 7 réflexes avant un soin sensible

Volet 2 - Consentement, dossier, mineurs et protection · Sentinelle terrain

Bases juridiques pour le quotidien du médecin · Version août 2026

Objectif — Déclencher les bonnes vérifications avant qu'une situation banale ne devienne un problème juridique, clinique ou administratif.

Les réflexes

DÉCIDEUR — Identifier d'abord qui peut décider pour cette décision précise.

INFORMATION — Adapter l'information à la personne et à la situation.

DISCERNEMENT — Évaluer la capacité de discernement pour l'acte concerné, au moment concerné.

LIBERTÉ — Vérifier que le choix est réellement libre.

DOSSIER — Documenter l'information, les questions et la décision sans roman inutile.

MINEUR — Ne pas confondre minorité et incapacité automatique de décider.

PROTECTION — Repérer les situations où une démarche de protection doit être envisagée.

STOP immédiat si...

- on cherche « le parent » avant d'évaluer le discernement du mineur.
- une personne de contact est prise pour un représentant thérapeutique.
- le formulaire signé remplace l'information.
- une correction de dossier efface la traçabilité de l'ancienne version.

Formule JurisMedX — Informer, vérifier, décider, documenter — dans cet ordre.

Source de référence

Volet 2 · ASSM/FMH, Guide pratique, chap. 3.2 à 3.9.

Repère : déclinaison pédagogique du volet principal ; vérifier le cadre cantonal, institutionnel et clinique avant utilisation opérationnelle.